

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES LICENCES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education modifié ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Licences de l'EUPI comme suit :

2^{ème} année de Licence

Mention : Sciences pour l'ingénieur

Tous parcours

Membre du jury :

Christelle VARENNE, Président du jury, MCF

Jérôme BRUNET, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

David CLAIR, MCF

Edouard JALLOT, PU

Omar AIT AIDER, MCF

Alain PAULY, PU

Gwendoline CHRISTOPHE, MCF

2^{ème} année de Licence

Mention : Physique

Parcours : Physique

Membre du jury :

Pascal GAY ALLIOT, Président du jury, PU

Luc BIDEUX, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 et 4 :

François MEDARD, MCF

Sarah PORTEBOEUF, MCF

Wolfram WOBROCK, PU

2^{ème} année de Licence
Mention : Physique
Parcours : Physique-Chimie

Membre du jury :

Pascal GAY ALLIOT, Président du jury, PU
Yael ISRAELI, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Luc BIDEUX, PU
Wolfram WOBROCK, PU
Pierre BONNET, MCF
Federico CISNETTI, MCF

3^{ème} année de Licence
Mention : Sciences pour l'ingénieur
Tous parcours

Membre du jury :

Jérôme BRUNET, Président du jury, MCF
Christelle VARENNE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

David CLAIR, MCF
Edouard JALLOT, PU
Omar AIT AIDER, MCF
Alain PAULY, PU

3^{ème} année de Licence
Mention : Physique
Parcours : Physique

Membre du jury :

Pascal GAY ALLIOT, Président du jury, PU
Luc BIDEUX, Vice-président du jury, PU

Semestre 5 et 6 :

François MEDARD, MCF
Sarah PORTEBOEUF, MCF
Wolfram WOBROCK, PU

3^{ème} année de Licence
Mention : Physique
Parcours : Physique-Chimie

Membre du jury :

Pascal GAY ALLIOT, Président du jury, PU
Yael ISRAELI, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

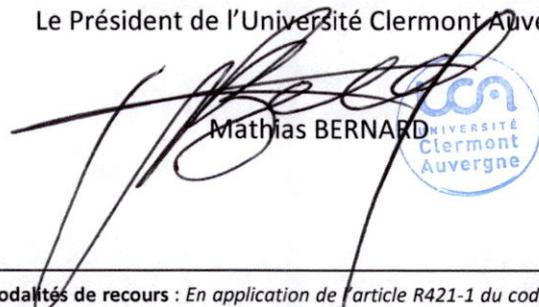
Luc BIDEUX, PU
Wolfram WOBROCK, PU
Pierre BONNET, MCF
Federico CISNETTI, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

19 DEC. 2019

- Publié le

19 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.